

# TRAIL DE LA PANGÉE – Edition 2014

## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

**Article 1:** le trail de la Pangée sera organisé par le Valence Sports Orientation (VSO) le samedi 8 novembre 2014. Le départ aura lieu devant la mairie de Barcelonne (Drôme) à 14 h pour le circuit long, 14h15 pour le circuit court suivi de la randonnée. L'arrivée se fera au cimetière de Barcelonne.

**Article 2:**

Formule compétition chronométrée: deux distances

- 8km et 278m de dénivelé positif
- 16km et 663mètres de dénivelé positif.

Formule randonnée: non chronométrée uniquement sur le 8km.

Sur les parcours compétition, les concurrents seront chronométrés sur une portion à fort dénivelé pour l'attribution du titre de « meilleur grimpeur ».

La fermeture des circuits sera effective à 17 h 30. Tous les concurrents, chronométrés ou non, devront être rentrés avant.

**Article 3:** l'épreuve compétition est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA en cours de validité à la date du trail, d'une licence sportive ou d'un certificat médical datant de moins d'un an, faisant apparaître la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Les licences sportives en cours de validité de la FFCO, la FFPM, la FF Tri, l'UNSS et l'UGSEL sont acceptées.

Les mineurs ne sont pas autorisés à participer sur les parcours chronométrés. Les juniors (18 et 19 ans) sont autorisés à participer sur le circuit court.

**Article 4:** ravitaillements.

Les coureurs du 8km seront en autosuffisance, il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours, mais uniquement à l'arrivée.

Sur le parcours du 16km, un ravitaillement sera situé au 7ème km et à l'arrivée.

Les ravitaillements effectués par des personnes extérieures à l'organisation ne seront autorisés qu'au point de ravitaillement. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non respect de ce point de règlement entrainera la disqualification du coureur.

Les ravitaillements sont exclusivement réservés aux coureurs des circuits compétition.

**Article 5:** équipement.

Le trail a lieu en novembre ; les conditions météorologiques peuvent être extrêmes: il peut y avoir de la neige en passant à une altitude de 700mètres, le brouillard est envisageable. Le terrain peut être très humide, des chaussures étanches sont conseillées.

Matériel conseillé :

- un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- un téléphone portable
- une veste imperméable
- des vêtements chauds: un sous pull ou une veste polaire, pas de short (les jambes doivent être couvertes)

**Article 6:** assistance.

La sécurité des coureurs est assurée par des secouristes et un médecin. Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte.

Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant au trail de la Pangée se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité: les cas de rapatriements assurés pas les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis du médecin. Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille, auto-stop) en prévenant impérativement les organisateurs.

**Article 7:** respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, le nombre de ravitaillement est limité à un seul sur le parcours long. Des poubelles seront à la disposition des coureurs à ce ravitaillement et à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des débris sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

**Article 8:** catégories

- Les mineurs ne seront pas autorisés à participer au trail en compétition. Ils peuvent participer sur la formule randonnée de 8km, accompagnés par leurs parents.
- Les juniors (18 et 19ans) peuvent participer au parcours de 8km en compétition.
- Catégorie espoir : 20 à 22ans

- Catégorie sénior : 23 à 39 ans
- Catégorie vétérans : 40ans et plus.

**Article 9:** résultats et récompenses.

Récompenses pour le 8km et le 16km, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Le premier de chaque catégorie homme et femme: espoir, sénior et vétérans sur le long et le court. Pas de cumul des prix. Le meilleur homme et dame sur la montée chronométrée seront également récompensés sur chaque circuit.

**Article 10:** signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise et un marquage au sol lors des croisements (avec de la bombe biodégradable). Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

Les coureurs se verront attribuer une puce électronique à mettre au doigt, qui permettra de réaliser le chronométrage de la course et de vérifier le passage de tous les coureurs aux points de contrôles.

Un chèque de caution de 30 € sera demandé à l'inscription pour le prêt de la puce électronique. Ce chèque sera restitué au retour du matériel.

De plus, dans chaque circuit une portion à fort dénivelé sera chronométrée, les coureurs sont responsables du poinçonnage à défaut ils ne seront pas chronométrés.

**Article 11:** assurance.

Les organisateurs ont souscrits une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

**Article 12:** inscriptions.

Elles sont limitées à 300 participants sur l'ensemble des deux circuits chronométrés.

Le tarif est de 10 euros pour le 8km et de 15 euros pour le 16km moins 2 euros de réduction si le dossier est complet avant le 31 octobre 2014 minuit par courrier. Le prix de la randonnée est fixé à 6 euros. L'inscription doit être envoyée à l'adresse suivante : BOURSEAUX Philippe - Les Romières - 26120 Barcelonne accompagné du présent règlement signé, du certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition ou de la photocopie de la licence, ainsi que du règlement par chèque à l'ordre du VSO et enfin du chèque de caution de 30€ (également à l'ordre du VSO) pour la puce électronique.

Les inscriptions sur place doivent se faire impérativement une heure avant le départ. Elles se feront dans la limite des 300 concurrents sur les circuits compétition.

Vous avez la possibilité d'acheter la carte de course d'orientation pour 2 euros, pour préparer vos futures randonnées ou footing.

**Article 14:** restauration.

Une buvette sera à votre disposition avant et après la course avec thé, café, boissons, gâteaux, sandwiches, crêpes.

**Article 15:** droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au trail de la Pangée abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

La signature de ce bulletin vaut connaissance et acceptation par le coureur du règlement de l'épreuve.

Signature du coureur obligatoire :

**Rappel des documents à fournir :**

- certificat médical de moins d'un an ou photocopie de la licence
- ce présent règlement signé
- chèque à l'ordre du VSO à l'adresse suivante :  
Philippe BOURSEAUX Les romières 26120 Barcelonne, 6€ la rando, 10€ le court et 15€ le long (pour les circuits trail, si dossier complet avant le 31octobre 2014 une réduction de 2€ est à appliquer)  
Ne pas oublier le chèque de caution de 30 € pour le prêt de la puce électronique

Contact : [vso.2605@free.fr](mailto:vso.2605@free.fr) ou le site internet : <http://valence-sports-orientation.fr>